

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2178

3 octobre 2007

### SOMMAIRE

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg) .....	104522	Immobilière Defiscalisation .....	104504
AutosConsult Losch S.à r.l. ....	104498	Impex Group International .....	104515
AutosConsult Losch S.à r.l. ....	104499	International Property Fund .....	104506
AutosConsult Losch S.à r.l. ....	104499	International Textile Services Holding S.A. .....	104501
AZ Electronic Materials Taiwan Holdings S.à.r.l. ....	104501	JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 2 S. à r.l. ....	104499
Brëlleneck S.A. ....	104539	Le Mas S.A. ....	104504
Captiva 2 Juna GP S.à r.l. ....	104505	LS-Finance SA .....	104541
CEREP Investment Bristol S.à.r.l. ....	104544	Luxcellence .....	104498
CEREP Investment T S.à.r.l. ....	104533	Mountain View Holding S.A. ....	104505
Chamsin Investments, S.à r.l. ....	104502	Nucleus Euro-Advisers S.C.A. ....	104539
Dredging and Maritime Management ...	104500	Nucleus Euro-Alliance S.C.A. ....	104539
factorP S. à r.l. ....	104533	Oak Logistics S.A. ....	104535
Facultates Consulting S.à.r.l. ....	104505	Pallas International .....	104532
Fortis Private Real Estate Services S.A. .	104502	Pasing Munich Arcaden Luxco S.à.r.l. ....	104515
General Development Activities - G.D.A. S.A. ....	104503	Relavance Capital Sàrl .....	104523
Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l. ....	104507	SES Astra 1KR S.à.r.l. ....	104506
Grenada S.à r.l. ....	104507	SES Astra 1L S.à.r.l. ....	104506
HARBOR Holdings S.à r.l. ....	104544	Société Générale Bank & Trust .....	104503
HARBOR Holdings S.à r.l. ....	104540	Softis S.à r.l. ....	104502
Harbor Phase 0 G.P. S.à.r.l. ....	104544	Th-VEST HOLDING S.A. ....	104498
Harbor Phase 0 G.P. S.à.r.l. ....	104535	Universitas S.A. Holding .....	104500
Harbor Phase IV G.P. S.à.r.l. ....	104537	Weber Noris S.à r.l. ....	104543
Heraclite Holding S.A. ....	104501	West Fraser Hungary Holdings, Luxem- bourg Branch .....	104504
		Winterthur-Europe Assurances .....	104500

**Luxcellence, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 64.695.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 20 juin 2007*

En date du 20 juin 2007, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'élire Monsieur Antoine Gilson De Rouvreur en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007103740/1024/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Th-VEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 84.187.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 15 juin 2007 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.), VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.) et Mr Johannes Hubertus Petrus Maria Theeuwes et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007.

Mamer, le 16 août 2007.

VAN LANSCHOT CORPORATES SERVICES S.A. / VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007103735/695/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**AutosConsult Losch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg B 26.773.

—  
Société constituée suivant l'acte reçu par Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 1987, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n ° 16 du 19 janvier 1988.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

AutosConsult

A. Losch

Gérant

Référence de publication: 2007103944/1684/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05988. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

---

**AutosConsult Losch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 26.773.

Société constituée suivant l'acte reçu par Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 1987, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n ° 16 du 19 janvier 1988.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

AutosConsult

A. Losch

Gérant

Référence de publication: 2007103946/1684/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05986. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**AutosConsult Losch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 26.773.

Société constituée suivant l'acte reçu par Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 1987, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n ° 16 du 19 janvier 1988.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

AutosConsult

A. Losch

Gérant

Référence de publication: 2007103947/1684/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05983. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.060.650,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.156.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique lors de l'assemblée qui s'est tenue le 23 mai 2007*

L'associé unique de la Société a nommé PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprise avec effet au 23 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

JPMorgan PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104221/7569/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00039. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**Dredging and Maritime Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 51.009.

—  
EXTRAIT

Le 25 mai 2007 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle ladite assemblée a accepté la démission de Monsieur Etienne Baert 60, Traget, B-9308 Hofstade-Aalst en tant qu'administrateur et a nommé comme nouvel administrateur Monsieur Willem De Braekeleer 12, rue du Cimetière, L-8413 Steinfort; jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007104232/1066/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00129. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

---

**Universitas S.A. Holding, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 29.057.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société suivante:

- UNIVERSITAS S.A. HOLDING, dont siège social à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau a été dénoncé en date du 24 janvier 1991.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007104262/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08523. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

---

**Winterthur-Europe Assurances, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 7.926.

—  
FERMETURE DE SUCCURSALE

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 16 mai 2007*

Suite à l'apport de la totalité des activités de la Succursale à AXA ASSURANCES LUXEMBOURG et AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG, le conseil d'administration de la Société a décidé, par décision du 16 mai 2007, la fermeture de la Succursale avec effet au 31 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES

Signature

Référence de publication: 2007104266/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

---

**International Textile Services Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 38.953.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- INTERNATIONAL TEXTILE SERVICES HOLDING S.A., dont le siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, a été dénoncé en date du 11 juin 2001.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Ries

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007104267/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08502. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

---

**AZ Electronic Materials Taiwan Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.300.400,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.426.

—  
AZ ELECTRONIC MATERIALS S.à r.l., l'associé unique de la Société, a changé d'adresse pour s'établir au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait conforme

*Pour AZ ELECTRONIC MATERIALS TAIWAN HOLDINGS S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007104185/5776/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

---

**Heraclite Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.229.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 25 avril 2007*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Carlo Schlessler. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

HERACLITE HOLDING S.A.

C. Gaspar / C. Schlessler

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007104174/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09697. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

---

**Fortis Private Real Estate Services S.A., Société Anonyme,  
(anc. Chamsin Investments, S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 111.297.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 mai 2007*

1. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Le nombre d'administrateurs a été augmenté de trois à cinq.

3. M. Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, M. Moyse Dargaa, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> septembre 1970 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, M. Dominique Moerenhout, administrateur de sociétés, né le 23 mai 1974 à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, M. Benoît Lejeune, administrateur de sociétés, né le 10 août 1978 à Fleron (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et M. Arnaud Schreiber, administrateur de sociétés, né le 8 mai 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS PRIVATE REAL ESTATE SERVICES S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

A. Schreiber / B. Lejeune

Référence de publication: 2007104209/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

---

**Softis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 109.748.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (non modificative des Statuts)  
du 22 décembre 2005*

1. L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Qedira Mustapha, né le 25 octobre 1961 à Taza Maroc, de profession gérant de société, demeurant 3/13, rue Corneille Agrippa F-57140 Woippy, de son poste de gérant technique.

2. L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Qedira Rachid, né le 19 février 1969 à Metz France, de profession gérant de société demeurant à L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange, de son poste de gérant administratif.

3. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement du gérant technique ayant démissionné:

- Monsieur Qedira Rachid, demeurant à L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange, pour une durée indéterminée.

4. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement du gérant administratif ayant démissionné:

- Monsieur Qedira Mustapha, demeurant 3/13, rue Corneille Agrippa, F-57140 Woippy, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> L. Spet

Mandataire, Scrutateur de l'assemblée

Référence de publication: 2007104582/8073/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00320. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

---

**Société Générale Bank & Trust, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.061.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 mai 2007*

*Cinquième résolution (point 6 de l'ordre du jour)*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Bernard David: Administrateur et valide la nomination en remplacement de M. Yves Thieffry comme Administrateur demeurant professionnellement à Paris, 170, place Henri Régnault - 92043-Paris.

*Sixième résolution (point 7 de l'ordre du jour)*

Les mandats de Messieurs Collas Philippe Président demeurant professionnellement à Paris, 170, place Henri Régnault - 92043-Paris, Truchi Daniel Vice-Président demeurant professionnellement à Paris, 170, place Henri Régnault - 92043-Paris, Decalf Vincent Administrateur Délégué demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter L-2420-Luxembourg, Closier Alain Administrateur demeurant professionnellement à Paris, 170, place Henri Régnault - 92043-Paris, Gruber August Administrateur demeurant professionnellement à Paris, 170, place Henri Régnault - 92043-Paris, Suet Patrick Administrateur demeurant professionnellement à Paris, 17, Cours Valmy - 92987-Paris, et Thieffry Yves Administrateur demeurant professionnellement à Paris, 170, place Henri Régnault - 92043-Paris sont confirmés et renouvelés pour le terme d'un an et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui statuera sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

*Septième résolution (point 8 de l'ordre du jour)*

L'Assemblée Générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Chacune des résolutions qui précède a été prise séparément et chacune à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

R. Dalvit

*Secrétaire du conseil d'administration*

Référence de publication: 2007104583/45/33.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05240. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

---

**General Development Activities - G.D.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.050.

—  
Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 27 juillet 2007 que:

- Les administrateurs sortants:

\* Mme Monica Canova, secrétaire, avec adresse professionnelle à Via Roncaiolo, CH-6874 Castel San Pietro,

\* M. Fabrizio Codoni, comptable, avec adresse professionnelle à CH-6874 Castel San Pietro,

\* Mme Laura Policarpi, secrétaire, avec adresse professionnelle à Via dei Somazzi 3, CH-6932 Breganzona,

- Le Commissaire aux Comptes sortant, M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période de 6 ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007105088/521/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09174. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Le Mas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.  
R.C.S. Luxembourg B 93.245.

En date du 11 avril 2007,

s'est réunie l'assemblée générale du conseil d'administration de la société anonyme LE MAS S.A. avec siège social à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville,

constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch en date du 26 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de l'année 1999, page 20822,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 93.245.

Le conseil d'administration constate et confirme qu'avec la démission des administrateurs Eliane Piot, administrateur de sociétés, demeurant à B-4577 Modave, 17, rue de Linchet, Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, demeurant à L-8814 Bigonville, 34, rue principale et de Monsieur Claude Grignet, demeurant à B-4500 Huy, rue Saint Domitien, 4, bte 116, leur fonction d'administrateurs-délégués a automatiquement cessé avec effet au 28 décembre 2006;

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10.15 heures.

Signatures.

Référence de publication: 2007105089/4917/21.

Enregistré à Diekirch, le 23 avril 2007, réf. DSO-CD00104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070119672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**West Fraser Hungary Holdings, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 99.822.

L'adresse de l'administrateur suivant de la maison mère a changé et se trouve à présent au:

Martti Heikki Tapani Solin, avec adresse au 858, Beatty Street, Suite 501, V6B 1C1 Vancouver, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Référence de publication: 2007105101/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**Immodefisc, Immobilière Defiscalisation, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.  
R.C.S. Luxembourg B 131.125.

*Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 19 juillet 2007*

(...)

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Alain Meunier, manager, demeurant à F-75016 Paris (France), 66, rue Singer, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée.

(...)

Signé: Alain Meunier, David Chawaf, Philippe Hoge.

Pour extrait conforme

A. Meunier

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2007105207/241/20.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2007, réf. DSO-CG00245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070119240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.



**Mountain View Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 117.619.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 10 août 2007 que:

*Unique résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes, la société EUROCOMPRES S.A. ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société MOUNTAIN VIEW HOLDING S.A., Monsieur Philippe Moncousin, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 23 la Campagnette, né le 30 janvier 1953 à B-Leignon.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 août 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007105201/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 3 septembre 2007, réf. DSO-CI00032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070119473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Captiva 2 Juna GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 109.783.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 27 juillet 2007*

L'associé unique de CAPTIVA 2 JUNA GP S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel van Krimpen, en tant que Gérant, et ce avec effet au 27 juillet 2007;
- de nommer Mr. Marc Torbick, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 27 juillet 2007.

Luxembourg, le 6 août 2007.

M. Torbick

*Gérant*

Référence de publication: 2007105211/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05673C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

---

**Facultates Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 73.166.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007105221/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09785. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**SES Astra 1KR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.436.

Démission de Mr. Detlef Krauss, Gérant de SES ASTRA 1KR, Société à responsabilité limitée, en date du 31 août 2007.  
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 3 septembre 2007.

*Pour la société*

M. Murphy

*Gérant*

Référence de publication: 2007105239/1958/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00324. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

---

(070119227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**SES Astra 1L S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.437.

Démission de Mr. Detlef Krauss, Gérant de SES ASTRA 1L, Société à responsabilité limitée, en date du 31 août 2007.  
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 3 septembre 2007.

*Pour la société*

M. Murphy

*Gérant*

Référence de publication: 2007105240/1958/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00315. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

---

(070119221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**International Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.588.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2007, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, LAC/2007/16815.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société d'investissement à capital variable INTERNATIONAL PROPERTY FUND, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, le 28 juillet 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 242 du 12 septembre 1988.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 150 du 28 janvier 2002.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007105409/242/24.

---

(070119650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Grenada S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 77.557.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2007, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, LAC/2007/17327.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée GRENADA S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée le 2 août 2000 par acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 88 du 6 février 2001. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 8 août 2002 par un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1534 du 24 octobre 2002. La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 18 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2182 du 22 novembre 2006.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007105410/242/26.

(070119652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 131.152.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the ninth of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PepsiCo, INC., a public company having its registered office at 700 Anderson Hill Road, Purchase NY 10577, USA, here represented by Ms Pamela Valasuo, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name GLOBAL PepsiCo LUXEMBOURG HOLDINGS S. à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Société à responsabilité limitée».

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at USD 18,000.- (eighteen thousand United States Dollars) represented by 18,000 (eighteen thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or

by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

#### *Subscription and payment*

The eighteen thousand (18,000) shares have been subscribed by PepsiCo, INC. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 13,022.3 (exchange rate (median price) on 23rd July 2007: USD 1.- = EUR 0.72346).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The shareholders have resolved to institute class A managers and class B managers and to appoint the following persons as class A managers and class B managers, respectively, for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

*Class A managers:*

- Lennaert C. ten Cate, Tax Director, born on 13 December 1968 in Benthuizen, The Netherlands, residing at 49, Hurstwood, Ascot SL5 9SP, United Kingdom.

*Class B managers:*

- Pamela Valasuo, born on 26 May 1975 in Porvoo (Finland), The Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Susanne Kortekaas, born on 11 March 1967 in Roosendaal en Nispen, The Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

PepsiCo, Inc., une société ayant son siège social au 700 Anderson Hill Road, Purchase NY 10577, Etats-Unis, ici représentée par Madame Pamela Valasuo, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination GLOBAL PepsiCo LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prises dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à USD 18.000,- (dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.



Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et libération*

PepsiCo, Inc., prénommée, a souscrit les dix-huit mille (18.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 13.022,3 (taux de change (median price) du 23 juillet 2007: USD 1,- = EUR 0,72346).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les associés ont décidé d'instituer des gérants de la classe A et des gérants de la classe B et de nommer les personnes suivantes respectivement comme gérants de la classe A et gérants de la classe B, pour une durée indéterminée, sous réserve des statuts de la Société:

##### *Gérant A:*

- Lennaert C. ten Cate, Tax Director, né le 13 décembre 1968 à Benthuizen, Pays-Bas, demeurant au 49, Hurstwood, Ascot SL5 9SP, Grande Bretagne.

##### *Gérant B:*

- Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Porvoo, Finlande, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. Valasuo, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007. LAC/2007/ 22807. — Reçu 131,11 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007105414/5770/422.

(070119933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

### **Impex Group International, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.906.

Le siège social de la société anonyme IMPEX GROUP INTERNATIONAL (RCS Luxembourg B 118.906) a été dénoncé avec effet au 31 juillet 2007 par la fiduciaire CH INTERNATIONAL LUXEMBOURG Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105413/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06835. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

### **Pasing Munich Arcaden Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.157.

#### STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

PASING MUNICH ARCADEN S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Tulay Sonmez, attorney-at-law, residing in Luxembourg, she herself represented by Corinne Petit, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 7, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PASING MUNICH ARCADEN LUXCO S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or

events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) represented by five hundred twenty (520) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of partners****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

**VII. General provision**

**17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

*Subscription - Payment*

Thereupon, PASING MUNICH ARCADEN S.à.r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred twenty (520) shares by contribution in cash, so that the amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Paul Chehab, senior vice president, acquisitions and dispositions, born on December 5, 1946 in Cairo, Egypt, residing at 1515, Doctor Penfield, apt. 307, Montreal, Quebec, H3G 2R8, Canada;
- Mr John Comery, lawyer, born on January 14, 1963 in Toronto, Canada, residing at 81, Greensides Avenue, Toronto, Ontario, M6G 3P8, Canada;
- Mrs Jacqueline Kost, company manager, born on March 26, 1961, in Montréal, Canada, residing at 13, rue Gaascht-bierg, L-8230 Mamer; and
- Mr Kuy Ly Ang, executive, born on February 16, 1967, in Phnom Penh, Cambodia, residing at 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PASING MUNICH ARCADEN S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.039, ici représenté par Tulay Sonmez, avocat, résidant à Luxembourg, elle-même représentée par Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PASING MUNICH ARCADEN LUXCO S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou par la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.



#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
- 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

##### *Souscription - Libération*

PASING MUNICH ARCADEN S.à.r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cent vingt (520) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

##### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

##### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paul Chehab, senior vice president, né le 5 décembre 1946 au Caire, Egypte, demeurant au 1515, Doctor Penfield, Apt. 307, Montréal, Québec, H3G 2R8, Canada;
- Monsieur John Comery, avocat, né le 14 janvier 1963, à Toronto, Canada, demeurant au 81, Greensides Avenue, Toronto, Ontario, M6G 3P8, Canada;
- Madame Jacqueline Kost, gérante de société, née le 26 mars 1961, à Montréal, Canada, résidant au 13, rue Gaascht-bierg, L-8230 Mamer; et
- Monsieur Kuy Ly Ang, gérant de société, né le 16 février 1967, à Phnom Penh, Cambodge, résidant au 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, LAC/2007/ 22667. — Reçu 130 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007105411/5770/387.

(070119942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

**Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 13 juillet 2007 que:

- Mr Eddy Dôme, né le 16 août 1965, à Waremme (Belgique), demeurant 63, Marvie B-6600 Bastogne, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;
- Mr Philippe Haquenne, né le 15 janvier 1965 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;
- Mr Alain Pacaud, né le 16 août 1946, à Gouvieux, (France), ayant comme adresse professionnelle le 203, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris (France) a été nommé administrateur avec effet immédiat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007;
- Mr Jean Noël Lequeue, né le 18 décembre 1946, à Lincet, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg a été nommé administrateur avec effet immédiat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

*Pour ACHERON PORTFOLIO CORPORATION (LUXEMBOURG) S.A.*

D. Marliani

*Mandataire*

Référence de publication: 2007105378/6654/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00415. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**Relavance Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 131.156.

---

**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the thirteenth day of July.

Before us, Maître Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LEVITRONICS GROUP INC., a private limited liability company formed under the laws of Canada, with registered office at 345, Victoria Street, Suite 200-201, Westmount, Quebec, Canada, H3Z 2N2, registered under the Canada Business Corporation Act \_615025-0

here represented by Mr Baudouin Mathieu, lawyer, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Montreal, on July 11th, 2007,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The company is incorporated as a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name RELAVANCE CAPITAL SARL (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. It may further trade, license, develop, distribute, purchase and sell any type of software and provide software support and consulting services.

3.5. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the sole shareholder or with the consent of half of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at seventeen thousand and five hundred U.S. dollars (USD 17,500), represented by one hundred and seventy-five thousand (175,000) shares in registered form having a nominal par value of ten cents in U.S. dollars (USD 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least two-thirds (2/3) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation**

**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one manager A and one manager B.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of the Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

#### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's participation in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m., provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 15. Statutory auditor/ Réviseur d'entreprises.**

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.1 The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

#### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2 The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

*Subscription - Payment*

Thereupon, LEVITRONICS GROUP INC., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up the one hundred and seventy-five thousand (175,000) shares by contribution in cash, so that the amount of seventeen thousand and five hundred U.S. dollars (USD 17,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
  - Ron Everett, software developer, born in Montreal, Canada, on January 28, 1953, residing on 315, Victoria Street, Westmount Quebec, Canada, H3Z 2N1;
  - Bénédic Fontanet, lawyer, born in Thönex / Geneva, Switzerland, on November 26, 1960, residing on rue de l'Évêché 5, 1204, Geneva, Switzerland;
  - Gilles Favey, technologist, born in Eclépens / Lausanne, Switzerland, on January 1, 1966, residing on Rue de la Dole 20, 1262 Eysins, Switzerland;
2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:
  - Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born on October 16, 1970 in S-Gravenhagen, The Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize juillet,

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LEVITRONICS GROUP INC., une société régie par les lois du Canada, dont le siège social se situe au 345, rue Victoria, suite 200-201, Westmount, Québec, Canada, H3Z 2N2, inscrite au registre des sociétés du Canada sous le numéro 615025-0,

ici représenté par M. Baudouin Mathieu, avocat, résidant professionnellement au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Montréal, le 11 juillet 2007,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination RELAVANCE CAPITAL SARL (La Société). La Société est régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg.

La Société est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. Elle pourra également en faire le commerce, émettre des licences, développer, distribuer et vendre les biens précités et fournir du support et des services de consultation.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixée à dix-sept mille cinq cent dollars américains (USD 17.500), représenté par cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.



6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les deux-tiers (2/3) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président du conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

#### Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la société est gérée par un conseil de gérance la Société pourra être engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B de la Société.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société pourra être engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société pourra être également engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

### **IV. Assemblées générales des associées**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associées et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation du nombre de participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associés peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux com du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise.**

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date à été arrêté l'état des comptes;

(iv) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, tenant compte des capitaux de la société;

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société;

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

### **VII. Dispositions générales**

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications peuvent être faites par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

Les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tous moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et libération*

Ces faits exposés, LEVITRONICS GROUP INC., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD 17.500).

Le montant de dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD 17.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A pour une période indéterminée:

- Ron Everett, développeur de logiciels, né à Montréal, Canada, le 28 janvier 1953, résidant à 315, rue Victoria, Westmount, Québec, Canada, H3Z 2N1;

- Bénédic Fontanet, avocat, né à Thonex / Genève, Suisse, le 26 novembre 1960, résidant à rue de l'Evêché 5, 1204, Genève, Suisse;

- Gilles Favey, technologiste, né à Eclépens / Lausanne, Suisse, le 1<sup>er</sup> janvier 1966, residing on Rue de la Dole 20, 1262 Eysins, Suisse;

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B pour une période indéterminée:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhagen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est fixé au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. Mathieu, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007. LAC/2007/ 19347. — Reçu 126,98 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007105425/5770/531.

(070119937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

**Pallas International, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 66.704.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de votre société avec effet immédiat.

Le 1<sup>er</sup> août 2007.

FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007105405/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05223. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070119610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**CEREP Investment T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.660,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.257.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1<sup>er</sup> août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP II S.à r.l., gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP II S.à r.l. le 1<sup>er</sup> août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007105420/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**factorP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-5550 Remich, 9, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 131.155.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, am einunddreißigsten Juli.

Vor dem Notar Patrick Serres, Notar mit Amtssitz in Remich, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, zur Zeit abwesend, welche Letztere Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Sind erschienen:

1. Herr Dr. Bernhard Franz Jakob Bierbrauer, Diplom-Ingenieur, geboren in Wadern (Deutschland) am 1. August 1970, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Herkeswald 37;

2. Herr Ralf Gleser, Diplom-Ingenieur, geboren in Losheim (Deutschland) am 27. Juni 1973, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Hohbergstraße 14;

3. Herr Oliver Stephan Rene Gratkowski, Diplom-Kaufmann, geboren in Berlin (Deutschland) am 24. Juli 1968, wohnhaft in D-14641 Nauen OT, Am Kanal 6.

Diese Komparenten ersuchen den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die oben genannten Komparenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung factorP S. à r.l.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Unternehmensberatung und das Projektmanagement.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

**Art. 4.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendsechshundert Euro (12.600,- EUR), eingeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (100,- EUR), welche wie folgt übernommen werden:

1. Herr Dr. Bernhard Franz Jakob Bierbrauer, vorbenannt, . . . . .	42
2. Herr Ralf Gleser, vorbenannt, . . . . .	42
3. Herr Oliver Stephan Rene Gratkowski, vorbenannt, . . . . .	42
Total: . . . . .	126

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendsechshundert Euro (12.600,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 5.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar ohne Übertragung an Nichtgesellschafter. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Überlebenden an Nicht-Gesellschafter übertragen werden.

**Art. 6.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen und beliebig abberufen werden können.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

**Art. 9.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 10.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 11.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achthundert Euro (800,- EUR) geschätzt.

#### *Anmerkung*

Der amtierende Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Komparenten ausdrücklich anerkannt haben.

#### *Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-5550 Remich, 9, rue de Macher.

2) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Dr. Bernhard Franz Jakob Bierbrauer, Diplom-Ingenieur, geboren in Wadern (Deutschland) am 1. August 1970, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Herkeswald 37;

- Herr Ralf Gleser, Diplom-Ingenieur, geboren in Losheim (Deutschland) am 27. Juni 1973, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Hohbergstraße 14.

3) Die Gesellschaft wird nach außen entweder durch die alleinige Unterschrift von Herrn Dr. Bernhard Franz Jakob Bierbrauer verpflichtet oder durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: B. F. J. Bierbrauer, R. Gleser, O. S. R. Gratkowski, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21466. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007105421/5770/90.

(070119936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

**Oak Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.691.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 7 juin 2007*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Bart Verhaeghe, demeurant professionnellement au 8, rue Heine à L-1720 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de catégorie A.
- Monsieur Jan Van Lancker, demeurant professionnellement au 8, rue Heine à L-1720 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de catégorie B.
- Monsieur Francis Hendrickx, demeurant professionnellement au 8, rue Heine à L-1720 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de catégorie B.

En remplacement des administrateurs sortant, l'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Daniel Peeters, demeurant au 163, Looiweg à B-2310 Rijkevorsel, Belgique, à la fonction d'administrateur de catégorie B.
- Monsieur Paul Huyghe, demeurant au 10, Vier-September-Dagenlaan à B-1210 Sint-Joost-ten-Node, à la fonction d'administrateur de catégorie B.
- Monsieur Philippe Van Der Beken, demeurant au 68, rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de catégorie B.

En supplément l'assemblée nomme:

- Monsieur Michael O'Sullivan, demeurant à Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey (UK) à la fonction d'administrateur de catégorie B.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour OAK LOGISTICS S.A.

D. Peeters / P. Huyghe

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105726/565/38.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01077. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**Harbor Phase 0 G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.296.

In the year two thousand and seven, on the sixth of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

HARBOR HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under the number 105.295,

Here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg in July 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of HARBOR PHASE 0 G.P. S.à r.l., (the «Company»), having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under the number 105.296, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 17, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 364 dated 22 April 2005.

II. The sole shareholder resolves to:

1) Change the Company's accounting year-end to the thirty first of December of each year, the accounting year having started on the first of April 2007 closing on the thirty first of December 2007.

2) Restate article 17 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 17.** The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty first of December of the same year.»

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HARBOR HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, numéro 105.295,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de HARBOR PHASE 0 G.P. S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.296, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 364 du 22 avril 2005.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au trente et un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> avril 2007 clôturera le trente et un décembre 2007.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 17 des statuts de la Société est modifié comme suit:



« **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, LAC/2007/22010. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007105503/211/84.

(070119895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

**Harbor Phase IV G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.299.

In the year two thousand and seven, on the sixth of August.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

HARBOR HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under the number 105.295,

Here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg in July 2007,

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of HARBOR PHASE IV G.P. S.à r.l., (the «Company»), having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under the number 105.299, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 17, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 374 dated 24 April 2005.

II. The sole shareholder resolves to:

1) Change the Company's accounting year-end to the thirty first of December of each year, the accounting year having started on the first of April 2007 closing on the thirty first of December 2007.

2) Restate article 17 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 17.** The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.»

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HARBOR HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, numéro 105.295,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de HARBOR PHASE IV G.P. S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.299, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 374 du 24 avril 2005.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au trente et un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> avril 2007 clôturera le trente et un décembre 2007.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 17 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, LAC/2007/22017. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007105507/211/84.

(070119891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

**Brëlleneck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 29, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.358.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 août 2007 que:

- Monsieur Léon Degrand, né le 13 juillet 1938 à Diekirch, demeurant à 31, rue des Fleurs, L-9231 Diekirch est nommé nouvel administrateur en remplacement de M. Marc Degrand. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007105603/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Nucleus Euro-Advisers S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Nucleus Euro-Alliance S.C.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 105.743.

—  
L'an deux mil sept, le six août.

Par devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions NUCLEUS EURO-ALLIANCE S.C.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 105.743, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 468 du 19 mai 2005,

Modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1851 du 3 octobre 2006.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Vincent J. Derudder, administrateur de sociétés, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20, rue d'Amsterdam,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Baptiste Bois, courtier d'assurance, demeurant à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cedric Bouaraba, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en NUCLEUS EURO-ADVISERS S.C.A.
2. Modification afférente de la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
3. Autorisation et transfert d'action de Commandité et démission d'actionnaire commandité-associé-gérant avec décharge.

4. Autorisation et transfert d'actions de Commanditaire.

5. Démission du membre du conseil de surveillance: Monsieur Thierry Mooij.

6. Nomination comme nouveau membre du conseil de surveillance: Monsieur Carlos Gisleno Morales Martinol.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, paraphées et validées par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 2 actions de commandité et 12.501 actions de commanditaire sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première Résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société, de NUCLEUS EURO-ALLIANCE S.C.A. en NUCLEUS EURO-

Référence de publication: 2007105614/241/48.

(070120096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

**HARBOR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.556.275,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.295.

In the year two thousand and seven, on the sixth of August.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

- LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under the number 105.544,

- TST HTC HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under the number 103.733,

both represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies given in Luxembourg in July 2007.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of HARBOR HOLDINGS S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under the number 105.295, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 17, 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* no. 371 dated 23 April 2005, and which bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated April 16, 2007, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The shareholders resolve to:

1) Change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the first of April 2007 closing on the thirty-first of December 2007.

2) Restate article 17 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 17.** The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.»

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, numéro 105.544,

- TST HTC HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.733,

ici représentées par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations données à Luxembourg en juillet 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de HARBOR HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.295, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 371 du 23 avril 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire du 16 avril 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les associés décident de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au trente et un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> avril 2007 clôturera le trente et un décembre 2007.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 17 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros (€ 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, LAC/2007/22008. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007105499/211/92.

(070119898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

#### **LS-Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2620 Luxembourg, 14, rue Joseph Tockert.

R.C.S. Luxembourg B 125.428.

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LS-FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2620 Luxembourg, 14, rue Joseph Tockert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.428, constituée suivant acte reçu le 12 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 953 du 23 mai 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Aubry, employé privé, demeurant à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Nomination de deux nouveaux administrateurs en remplacement d'administrateurs démissionnaires.

2.- Modification des dispositions de l'article 7 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de confirmer la démission, avec décharge entière et définitive, des administrateurs suivants:

1.- VITEC S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue Tockert, L-2620 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg;

2.- Monsieur Frédéric Lafleur, employé privé, demeurant au 28, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de confirmer la nomination des administrateurs suivants:

1.- Madame Maryse Duret, employée privée, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève (Suisse), 15, Quai d'Ile;

2.- Monsieur Richard Martinez, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1255 Veyrier (Suisse), 226, route de Veyrier.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

A l'égard des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration.

L'administrateur-délégué conserve la signature individuelle uniquement pour ce qui concerne la gestion journalière et la représentation de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Aubry, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, LAC/2007/22496. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007105518/211/65.

(070119929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

**Weber Noris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

R.C.S. Luxembourg B 106.274.

Im Jahre zweitausendsieben, den achten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der S.à r.l. WEBER NORIS S.à r.l., mit Sitz in L-5559 Remich, 4 Aale Stack, registriert im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 106.274, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 21. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 651 vom 5. Juni 2005.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Karl Meinert, Direktor, geschäftsansässig in Im Hofgarten, D-66131 Saarbrücken, Deutschland.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin und die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Rachel Uhl, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre beigegeben. Diese Liste wurde von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Gesellschafter oder deren Beauftragter, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung:*

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapital um EUR 32.500,- (zweiunddreissigtausendfünfhundert Euro), um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) auf EUR 45.000,- (fünfundvierzigtausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 1.300 (eintausenddreihundert) neuen Anteilen im Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bestehenden Anteile.

2.- Dementsprechende Änderung von Artikel 6 der Statuten.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um EUR 32.500,- (zweiunddreissigtausendfünfhundert Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) auf EUR 45.000,- (fünfundvierzigtausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 1.300 (eintausenddreihundert) neuen Anteilen im Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Anteile.

*Intervention - Zeichnung - Einzahlung*

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, erklärte im Namen der WESTEN S.à r.l. die 1.300 (eintausenddreihundert) neuen Anteile zu zeichnen und sie zu 100% (einhundert Prozent) einzuzahlen durch Überweisung auf ein Konto der Gesellschaft, so dass der Betrag von EUR 32.500,- (zweiunddreissigtausendfünfhundert Euro) ab sofort der Gesellschaft WEBER NORIS S.à r.l., vorbezeichnet, zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

*Zweiter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor gefassten Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel sechs der Statuten abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 45.000,- (fünfundvierzigtausend Euro), eingeteilt in 1.800 (eintausendachthundert) Anteile mit einem Nennwert von EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) pro Anteil.»

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, werden auf zwei tausend Euro geschätzt. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Meinert, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, Relation LAC/2007/22425. — Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, delivree aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007105521/211/63.

(070119931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**CEREP Investment Bristol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.660,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.497.

---

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1<sup>er</sup> août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP II S.à r.l., gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP II S.à r.l. le 1<sup>er</sup> août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007105444/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**HARBOR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.295.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48569 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007105582/211/11.

(070119900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Harbor Phase 0 G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.296.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48570 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007105583/211/11.

(070119897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---